

Le 2 août 2010

## AUX RESPONSABLES DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS DE L'ESTRIE

### Objet : Dépliants sur des problématiques de santé environnementale

Madame, Monsieur,

La période estivale est bien agréable, mais elle amène son lot de problèmes environnementaux et de santé. À titre préventif, la Direction de santé publique et de l'évaluation de l'Estrie sollicite votre collaboration afin de mettre à la disposition du public quelques dépliants destinés notamment à renseigner la population sur divers problèmes de santé liés à l'environnement et ainsi que des mesures de prévention.

- **Attention! Quand la *dermatite du baigneur* apparaît...**

Avec l'arrivée de la période estivale, les activités de baignade reprennent dans plusieurs lacs de la région. Lorsque certaines conditions sont réunies, cette activité peut devenir propice à l'apparition de cas de *dermatite du baigneur*.

La *dermatite du baigneur* est une affection cutanée causée par de petites larves que l'on retrouve dans certains lacs. Les oiseaux aquatiques sont porteurs de ces parasites. Malgré les désagréments qu'elle provoque, la *dermatite du baigneur* est une affection bénigne qui ne laisse aucune séquelle. Le dépliant « [Attention! Quand la dermatite du baigneur apparaît...](#) » est offert en français et en anglais.

- **Connaissez-vous les Oméga-3? Le poisson, l'environnement et la santé**

Le poisson est un aliment excellent pour la santé et qui doit occuper une place de choix dans une saine alimentation. Cependant, certains poissons (principalement les poissons piscivores, c.-à-d. ceux qui mangent les plus petits) peuvent être plus sensibles à la contamination environnementale et certaines restrictions de consommation peuvent s'appliquer.

Vous retrouverez donc dans ce [dépliant](#) les informations concernant les bienfaits du poisson pour maintenir une bonne santé de même que les informations sur la contamination environnementale pouvant affecter la qualité de certaines espèces de poissons.

- **Fleur d'eau visible? Des précautions à prendre pour vous et votre famille**

Concernant les cyanobactéries (algues bleu-vert), si d'après les informations données dans le dépliant « [Fleur d'eau visible? Des précautions à prendre pour vous et votre famille](#) », il vous est impossible d'en faire l'identification ou si un doute subsiste, vous êtes priés de communiquer avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 819 820-3882.

Une [affiche plastifiée](#) est également offerte (en français seulement). On y retrouve les consignes à suivre en présence d'algues bleu-vert. Pour de plus amples informations sur le sujet, vous pouvez consulter le [site Web](#) du portail gouvernemental.

...2

- **Danger! Le bronzage pourrait avoir votre peau!**

Comme vous le savez, le nombre de personnes au Canada chez qui un cancer de la peau est diagnostiqué augmente dramatiquement depuis plusieurs années. Ce cancer est dû à l'exposition aux rayons ultraviolets (UV) provenant du soleil et des salons de bronzage. Durant la période estivale, les gens parfois s'exposent de nombreuses heures au soleil.

Dans le dépliant « [Danger! Le bronzage pourrait avoir votre peau!](#) », les conséquences d'expositions répétées au soleil sont expliquées ainsi que les moyens mis à notre disposition pour éviter le cancer de la peau.

- **Vacanciers soyez vigilants! Le monoxyde de carbone (CO) tue!**

La clientèle que vous desservez peut être accidentellement exposée au CO, particulièrement suite à l'utilisation de différents appareils à combustion : appareils de chauffage, d'éclairage et de cuisson, réfrigérateur au propane, etc. La plupart du temps, l'appareil responsable est défectueux, mais il est parfois utilisé dans un endroit où la ventilation est insuffisante.

Et pourtant, la plupart des intoxications peuvent être prévenues. L'aide-mémoire « [Vacanciers, soyez vigilants! Le monoxyde de carbone tue!](#) » explique comment éviter une exposition au CO au chalet, au camp de pêche, dans une tente ou dans une roulotte.

- **L'herbe à poux, ça s'arrache!**

L'herbe à poux émet son pollen, une substance allergène, de la fin juillet aux premières gelées. En Estrie, on compte environ 50 000 personnes affectées par le pollen de l'herbe à poux, qui est la principale cause du rhume des foins.

Le carton d'information « [L'herbe à poux - Ça s'arrache!](#) » ainsi que l'[affiche](#) rappellent l'importance d'arracher l'herbe à poux ou de la couper au ras du sol. Elle permet de réduire la quantité de pollen libéré et ainsi améliorer la qualité de vie des personnes allergiques. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site web [www.herbeapoux.gouv.qc.ca](http://www.herbeapoux.gouv.qc.ca)

Vous êtes certainement d'accord avec nous que la prévention en vaut la peine pour tous et chacun. Tous ces dépliants sont disponibles gratuitement en français et en anglais (sauf exception). Afin de répondre de façon ciblée à vos besoins, nous vous demandons de communiquer avec nous au 819 829-3400, poste 42005 ou **d'envoyer un courriel à l'adresse [dbeauchesne.agence05@ssss.gouv.qc.ca](mailto:dbeauchesne.agence05@ssss.gouv.qc.ca)** pour nous faire part des quantités de dépliants désirées (**ne pas oublier d'inscrire l'adresse où devront être acheminés les dépliants**).

Pour toute question relative aux effets à la santé, les gens peuvent contacter le service Info-Santé au 811. La Direction de santé publique et de l'évaluation demeure disponible pour répondre à toute question nécessitant des connaissances spécifiques.

En espérant que ces informations vous seront utiles, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

## **L'Équipe Santé et Environnement**

LG/SB/MFP/db